

Le Petit Saint Rigomérois

Sommaire

Page 1: Sommaire

Pages 2, 3: Grain de sel... de maire

Pages 4, 5: Budget communal

Pages 6, 7: Informations diverses et en désordre

Page 8: Amicale des Anciens Combattants

Page 9: 8 mai 1945, fin de la guerre en Europe

Page 10: Association développement harmonieux et raisonné de St Rigomer

Page 11: Amicale libre des Retraités de Saint Rigomer

Pages 12, 13: Association Gaston Floquet

Pages 14 à 17: Portrait, René Lunel

Page 18: Exposition estivale chez Michel Roussel et préparation du comice

Page 19: Communiqué de la préfecture: alerte aux feux

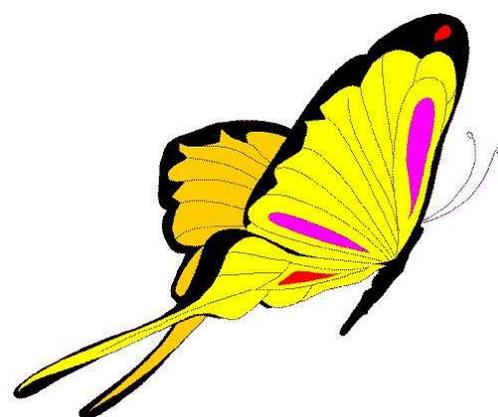
Page 20: Association Environnement Nord Sarthe: qualité de l'eau

Page 21: Pub pour nos artisans et commerçants

Page 22: Souhais du conseil municipal

Page 23: Les mots croisés de Solenne et Vincent

Page 24: Comité des fêtes: comice agricole, vide grenier et tuning



La commission communication et information. Juin 2011. Imprimé par nos soins.

Mairie de Saint Rigomer : Tél. 02 33 26 94 55 Fax 02 33 26 65 79

Email: mairie.saint.rigomer@orange.fr Site web: www.saintrigomerdesbois.fr

Grain de sel ... de maire

Le Point de Juin :



1) Les chantiers

Tous les chantiers annoncés sur le Petit Saint Rigomérois de Décembre 2010 ont été réalisés, ou sont en bonne voie de l'être. La seule exception concerne l'accès des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics. Le projet doit s'inscrire dans un contexte intercommunal, selon un schéma très réglementé, et se révèle donc un peu plus complexe que prévu. Il reste cependant d'actualité, et sera mis en œuvre avec la Direction Départementale des Territoires (ex Equipement) dès que possible.

2) L'intercommunalité

L'actualité législative nous contraint à la mise en œuvre de la réforme territoriale (Loi du 16 Décembre 2010) imposant, entre autres, aux Communautés de Communes une population d'au moins 5.000 habitants. Cette disposition oblige notre Communauté (2.500 habitants environ - seule CDC dans ce cas de figure dans la Sarthe) à un mariage avec l'une de ses voisines. A ce jour, les 6 communes de la CDC du Massif de Perseigne sont sur la même position, avec notre Président André Trottet, hostiles à une fusion avec la CDC du Saosnois (autour de Mamers), comme le propose le Préfet de la Sarthe. Les raisons principales en sont la différence d'intégration des compétences (en particulier la voirie et l'école primaire), et un manque de cohérence du bassin de vie (manque d'attractivité de Mamers).

Il n'est pas plus d'actualité d'être intégrés à la Communauté Urbaine d'Alençon, et aucun autre regroupement ne recueille, à ce jour, l'adhésion des élus de notre secteur, indispensable à la réalisation du projet. De plus, les modalités pratiques d'une fusion avec une autre CDC ne sont pas clairement définies par la Loi (incidences fiscales ?), ou elles amènent à des effets rétrogrades (les compétences non communautaires retournent aux communes!). Autant d'éléments qui poussent le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux à émettre un avis défavorable à la proposition du Préfet, et à solliciter une dérogation pour continuer à fonctionner comme actuellement. Le Préfet devant prendre un arrêté sur les nouveaux territoires avant le 31 Décembre 2011, les négociations ne sont pas terminées, et peuvent évoluer dans un sens ou dans l'autre dans les 6 prochains mois. Nous nous efforcerons de vous tenir informés de la suite des événements au fur et à mesure, par les Échos et sur notre site Internet communal. Quoi qu'il arrive, notre priorité restera la défense d'une gestion efficace et économique de l'ensemble de nos services publics, et d'une stabilité durable de la pression fiscale.

3) Le patrimoine

Plus localement, suite aux difficultés rencontrées dans la protection des haies sur notre commune, les agriculteurs, l'Association pour un Développement Harmonieux et Raisonnable, et la municipalité se sont rencontrés en Février pour mettre au point une stratégie commune. Il a été décidé d'effectuer, avec chaque agriculteur, un recensement des haies existantes, ainsi que des arbres « remarquables » (au sens écologique du terme). Un pacte de protection des haies et arbres recensés sera alors conclu, dans l'attente de l'intégration officielle de ce patrimoine paysager dans le Plan Local d'Urbanisme communal. Ce recensement, suivi avec intérêt par le Parc Normandie-Maine, a été confié à l'Association pour un Développement Harmonieux et Raisonnable, avec l'aide du Conseil Municipal et des agriculteurs concernés, et se déroule dans un climat consensuel très constructif. Dans le même esprit, il a été décidé d'effectuer, à l'automne, une opération d'élagage sur toutes les haies bordant les voies communales pour faciliter la circulation, et aérer les routes.

4) La vie communale

Pour terminer, un grand merci aux bonnes volontés, aux élus et aux membres de toutes les associations de la commune qui s'investissent pour animer notre village, "lui donner une âme". Grâce à vous, nous ne vivons pas dans une « cité-dortoir », mais dans une communauté solidaire et fraternelle où il fait bon vivre !

Et bon courage à tous ceux qui travaillent à la réussite de notre Comice Agricole !

Jean-Marie FIRMESSE

PS : et n'oubliez pas que toute l'actualité communale est accessible sur :



www.saintrigomerdesbois.fr

Le budget communal 2011

...



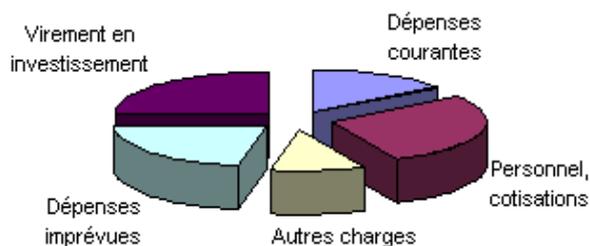
...en quelques chiffres.

Le budget communal s'équilibre en recettes et en dépenses à **267 155 €** en fonctionnement, et **298 465 €** en investissement.

1) Section de fonctionnement:

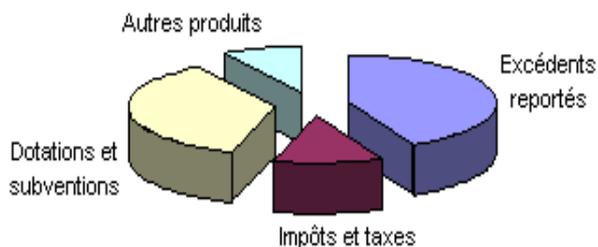
Dépenses:

Dépenses courantes	(eau, électricité, carburants, petites réparations, ...)	40 012,00 €
Personnel, cotisations		75 282,00 €
Autres charges	(indemnités, subventions aux associations, ...)	26 104,00 €
Dépenses imprévues	(réserve)	58 070,00 €
Virement en investissement		67 687,00 €
TOTAL		267 155,00 €



Recettes:

Excédents reportés	(excédents des exercices antérieurs)	114 194,00 €
Impôts et taxes		31 800,00 €
Dotations et subventions		97 205,00 €
Autres produits	(redevances, produits de gestion courante, financiers)	23 956,00 €
TOTAL		267 155,00 €



Budget communal 2011 (suite)



2) Section d'investissement

Dépenses

Opérations d'équipement (solde travaux d'enfouissement)	90 000,00 €
Constructions (atelier communal + aménagements du terrain et équipement)	150 000,00 €
Immobilisations corporelles (vitrail, travaux dans l'église et murs de la Mairie, Jardin du Souvenir, bornes incendie, outillage)	49 220,00 €
Immobilisations incorporelles (frais de dossiers, concessions, ...)	4 245,00 €
Dépenses imprévues	5 000,00 €
TOTAL	298 465,00 €

Recettes

Report du solde d'investissement	16 760,00 €
Virement de la section de fonctionnement	67 687,00 €
Dotations, fonds divers (récupération TVA, ...)	182 275,00 €
Subventions d'investissements* (Etat, Département)	27 359,00 €
Autres produits (cessions, vente d'œuvres, concessions, ...)	4 384,00 €
TOTAL	298 465,00 €

*: seules les subventions **notifiées** sont portées au budget

Dans sa séance du 20 Avril, le Conseil Municipal a entériné les nouveaux taux proposés par l'administration fiscale suite à la réforme des finances publiques, **pour une pression fiscale équivalente à celle de 2010.**

Les taux d'imposition sont donc les suivants:

Taxe d'habitation = 5,74 %

Taxe foncière (bâti) = 4,01 %

Taxe foncière (non bâti) = 8,79 %

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) = 7,14 %

Informations diverses et en désordre

État-civil

(Récapitulatif des 6 derniers mois)

Décès:

Francis Chatellier, le 4 janvier 2011

Mariage:

Dorothée Coudray et Christophe Moulins, le 29 janvier 2011

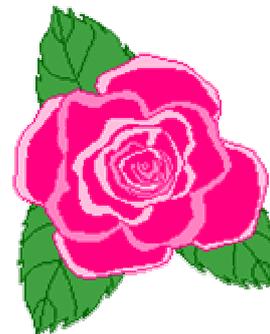
Naissances:

Maëlyne Trouvé, le 20 janvier 2011

Aurore Lanièce, le 19 avril 2011

Layla Milhet, le 5 juin 2011

L'état-civil des lieux de naissances n'avisant pas systématiquement la commune, veuillez nous excuser pour les oublis éventuels.



Ouverture de la mairie / Permanences des élus

Mardi 14h-18h. Sylvie Simon, de 17 à 18h

Jeudi 15h-19h. Dominique Cante, de 18 à 19h

Vendredi 14h-18h. Jean-Marie Firmesse, de 16h30 à 18h

Fermeture de la mairie pour les vacances

Le secrétariat de mairie sera fermé pour les congés annuels du 16 août au 6 septembre. Les élus tiendront leurs permanences aux heures habituelles.

Passage des commerçants

Trois commerçants assurent des tournées régulières dans le bourg:

- Boulangier d'Ancinnes: mardi vers 9 heures, jeudi vers 9 heures, samedi vers 10h30.
- Boucher de Bourg le Roi: mardi vers 10 heures, vendredi entre 15 et 16 heures.
- Poissonnier de Granville: vendredi entre 10 et 11 heures.

Pas de passage de commerçants dans les autres quartiers de la commune.

Pollution sonore

Avec les beaux jours, les tondeuses et autres engins à moteur, qu'ils soient de jardinage ou de loisirs, génèrent des nuisances sonores. Ne les utilisons pas avant 9 heures ni après 19 heures, ni les dimanches et jours fériés, par respect pour les voisins, leur tranquillité et leur droit légitime au repos. Merci.

Si ces consignes n'étaient pas respectées, le conseil pourrait être amené à prendre les mesures nécessaires.



Appel à la solidarité

Monsieur et Madame Nugues/Chedhomme et leurs trois enfants ont perdu tous leurs biens dans l'incendie de leur maison, rue aux Chèvres. Si vous disposez de meubles ou d'appareils électroménagers, de vêtements pour enfants, d'objets de la vie quotidienne -vaisselle, ustensiles de cuisine- qui ne vous servent plus, ou si vous préférez donner de l'argent, contactez le 06 22 18 08 49. Merci de ce que vous pourrez faire pour soulager la détresse de cette famille.

Nouveaux habitants à Saint Rigomer

C'est toujours un plaisir d'accueillir de nouveaux venus dans notre commune. Ces nouveaux habitants auraient-ils l'obligeance de se présenter à la mairie et de prendre contact avec le maire ou ses adjointes ? Cela permettrait, outre de faire connaissance, de connaître leurs coordonnées pour faire suivre le courrier qui arrive à la mairie pour eux et de pouvoir les contacter en cas d'urgence. Merci.

Préservons notre santé

Personnes âgées, si l'été nous apporte des périodes de fortes chaleurs, pensez à boire beaucoup pour vous hydrater. Faites appel à vos voisins pour vous ravitailler en bouteilles d'eau, si nécessaire et vous secourir en cas de malaise.

Bricoleurs, jardiniers, utilisateurs de tondeuses, de tronçonneuses, de débroussailleuses, de scies circulaires, protégez vos oreilles pour éviter l'apparition d'acouphènes, bruits parasites (bourdonnements, sifflements) qui se manifestent en dehors de tout bruit extérieur et qui empoisonnent la vie quotidienne, avec un risque de perte d'audition plus ou moins sévère.

Feux interdits

En application de l'arrêté préfectoral n° 03-2307 du 20 mai 2003 réglementant l'usage du feu dans le cadre de la prévention des incendies de forêt, l'usage du feu dans le but de brûler des végétaux coupés et entassés est interdit du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Ramassage des encombrants

Une benne sera à la disposition de chacun, rue aux Chèvres, du 7 au 11 octobre 2011. On peut y déposer vieux meubles, électroménager, matelas, sommiers, mais pas de gravats, carcasses de voitures, matériels agricoles, produits chimiques, déchets d'entreprises.



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS SAINT RIGOMER DES BOIS

Hommage à Ivor Harris



Ceux qui étaient présents à la cérémonie d'inauguration de la stèle à la mémoire de William BLACK se souviendront sans doute du Squadron Leader Yvor HARRIS, son coéquipier et ami du 2 ac squadron. Malgré son dynamisme et sa joie de vivre, Yvor HARRIS est décédé le 7 janvier 2011, à l'âge de 91 ans.

La cérémonie d'adieu, saluée par le passage de 2 tornados du 2 ac squadron, a eu lieu à BATH, Angleterre, le 27 janvier 2011. Une délégation de 3 personnes, représentant le conseil municipal et les anciens combattants de Saint Rigomer des Bois, s'est rendue à Bath pour un dernier hommage.



Le 8 mai 2011, à Saint Rigomer des Bois, les cérémonies du souvenir se sont déroulées en présence d'une cinquantaine de personnes :

- dépôt de gerbe devant la stèle de 4 résistants massacrés par la gestapo le 7 juillet 1944.
- Cérémonie d'anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie le 8 mai 1945 au monument aux morts et dépôt de gerbe en mémoire des morts des deux guerres.
- Dépôt de gerbe sur la stèle de W. BLACK.

Les cérémonies se sont achevées par la marseillaise chantée par l'assistance.

Elles se sont poursuivies par le vin d'honneur offert par le conseil municipal à la salle de la Charmille.

L'exposition des pièces du « mustang p51 a » de William BLACK, retrouvées sur les lieux du crash, nettoyées et identifiées par Dominique COSMAO, ainsi que des maquettes prêtées par Dominique DANIEL ont attiré l'attention des participants. Merci aux deux Dominique qui ont préparé cette exposition.

L'excellent repas qui a suivi, préparé et servi par l'Entracte, a été apprécié des 30 convives. L'amicale remercie Denis LEVEQUE pour la qualité de son travail.



Notre prochain rendez-vous est fixé au 11 novembre 2011. L'assemblée générale de notre amicale sera suivie de la cérémonie du souvenir au monument aux morts. Nous espérons la présence des habitants en plus grand nombre et celle de jeunes de la commune, si appréciée le 8 mai dernier.

Le bureau de l'amicale

8 mai 1945, fin de la guerre en Europe



Chaque 8 mai, la France commémore la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie, consécutive à la capitulation de l'armée allemande et non à un armistice comme il est encore mentionné par erreur dans certains calendriers et publications.

Un armistice est un acte politique qui amène des gouvernements à signer la suspension des combats dans un conflit qui les oppose, mais ce n'est pas la fin de la guerre qui doit faire l'objet d'un traité de paix. Le pays demandeur garde son intégrité territoriale et sa pleine souveraineté.

La capitulation est un acte militaire dans lequel une armée reconnaît sa totale défaite. Le pays vaincu transfère l'administration de son territoire et son pouvoir politique à l'armée du vainqueur et se soumet entièrement à sa tutelle. La guerre est terminée.

A Yalta, en février 1945, et dans les conférences internationales précédentes, les Alliés, Royaume-Uni, États-Unis et URSS -la France libérée de de Gaulle n'était pas invitée- avaient décidé de continuer les combats contre l'Allemagne jusqu'à l'obtention de la capitulation sans conditions.

Le 30 avril 1945, au moment où les soviétiques entraient dans Berlin, le suicide d'Hitler et la débandade des dirigeants nazis laissaient l'Allemagne sans gouvernement; l'état major de la Wehrmacht devenait ainsi le seul interlocuteur, tandis que ses armées étaient défaits partout en Europe.

Le 7 mai 1945, à 2h41 du matin, à Reims, où le général Eisenhower avait installé son commandement, une première capitulation fut signée. Le général allemand Jodl signa l'acte de reddition sans conditions de l'armée allemande, en présence du général américain Bedel Smith et du général soviétique Susloparov. Le général français Sevez signa en qualité de témoin ce que de Gaulle considéra comme humiliant. La fin des combats était fixée au 8 mai à 23h01.

Furieux, Staline, dont l'Armée Rouge était en position de force, exigea une seconde signature qui eut lieu à Berlin, le 9 mai, à 0h28 selon les soviétiques, un peu avant minuit, le 8 mai, selon les occidentaux. Le général allemand Keitel signa l'acte de capitulation, de même que le maréchal soviétique Joukov, le maréchal britannique Tedder, le général américain Saatz et le général français de Lattre de Tassigny, invité sur l'insistance de Churchill. La France était reconnue comme l'un des vainqueurs; l'humiliation de l'armistice de juin 1940, signé par Pétain, était vengée.

Que faire de l'Allemagne? Les Alliés se limitèrent à administrer leurs zones d'occupation -il en fut créé une pour la France- sous l'autorité souveraine d'une commission quadripartite, en attendant de s'entendre sur un traité de paix. Mais très vite, les différends entre américains et soviétiques aboutirent à la guerre froide en 1947, ce qui généra, en 1949, la partition de l'Allemagne en deux États rivaux, la RFA à l'ouest et la RDA communiste à l'est.

Finie en Europe, la guerre se poursuivait dans le Pacifique où les américains se battaient contre les japonais. Pour limiter leurs pertes, pour éviter, sans succès, l'entrée en guerre soviétique dans cette partie du monde, les États-Unis lancèrent deux bombes atomiques, sur Hiroshima le 6 août et sur Nagasaki le 9, ce qui provoqua la capitulation du Japon, le 2 septembre 1945.



Association : Développement Harmonieux et Raisonné de Saint Rigomer

Association loi du 1 juillet 1901 enregistrée sous le n° W722000175

L'Association a étudié le dossier d'enquête publique déposé en Mairie concernant la modification simplifiée n° 1 du **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) et la modification du zonage d'assainissement. Pas de remarques complémentaires à celles déjà formulées lors des enquêtes précédentes; ces deux modifications ont été adoptées par le conseil municipal lors de la séance du 26 février 2010.

Le Parc Normandie Maine nous a informés de la présence sur notre commune de prairies maigres à très haute valeur environnementale. Une réunion a eu lieu avec les intervenants du parc. Les modalités de sauvegarde et de mise en valeur de ces parcelles vont être élaborées et des actions vont être proposées aux propriétaires.

Ces parcelles étant du domaine privé, elles ne sont pas ouvertes au public, cela permet de sauvegarder leur biodiversité.

Bibliographie : Atlas de la flore sauvage du département de la Sarthe, éditions Biotope auteurs Gérard Hunault, Jacques Moret, André Launay

Ci-dessous quelques espèces inventoriées

<p>Orchidée grenouille ou coeloglossum viride ou dactylorhiza viridis</p> 	<p>Orchis Brulés ou Orchis Ustulata ou Néotinéa Ustulata</p> 	<p>Orchis à fleurs lâches ou Anacamptis Laxiflora</p> 	<p>Orchis tacheté ou Dactylorhize tacheté</p> 
--	---	---	--

Conservation et valorisation de notre patrimoine environnemental.

L'association a constitué un groupe de travail pour identifier les haies et les arbres remarquables qui doivent être conservés et valorisés. Ce travail d'identification, mené sur le terrain avec tous les acteurs (agriculteurs, propriétaires, exploitants, membres de la commission environnement du conseil municipal.....) concernés, permet d'instaurer un dialogue constructif, de confronter nos points de vue et de trouver un accord permettant de protéger, de valoriser notre environnement tout en permettant aux activités agricoles de vivre et de se développer. **Ce recensement concerne aussi les particuliers dont les jardins sont entourés de haies; ils peuvent se manifester à la mairie ou un membre de l'association passera leur rendre visite dans les semaines qui viennent.**

Le bureau de L'association

Francis LOISON, président
Francis HERVE, vice-président
Maguy BRYCHE, secrétaire / trésorier

Activités envisagées ou à envisager pour 2011.

- Présenter l'Association aux nouveaux habitants et leur proposer de nous rejoindre s'ils partagent notre vision.
- Être à l'écoute des besoins, favoriser le dialogue, sensibiliser.
- Participer activement aux projets d'aménagements, d'assainissements et autres sur notre commune et être force de proposition (le Buisson, la rue aux Chèvres, la route des Egremondières.....).
- Organiser une conférence / débat sur un thème à définir (ex : l'habitat dans nos territoires, la maison passive, le développement durable et ses impacts sur notre mode de vie, l'aménagement du territoire, sensibilisation au tri des déchets et leur valorisation, la faune et la flore.....), le bureau va rechercher des intervenants et étudier la faisabilité de ce projet.

Amicale libre des retraités de Saint Rigomer



Programme des activités pour la fin 2011

8 octobre : repas dansant



17 décembre : repas dansant, bûche de Noël



Le premier mardi de chaque mois, jeux de carte et de société pour les adhérents, à la salle du Buisson, à partir de 14 heures.

ASSOCIATION DES AMIS DE GASTON FLOQUET

Toujours bien vivante, l'association rigoméroise compte à son actif, en ce milieu d'année, plusieurs projets et événements, dont un exceptionnel.

Le spectacle « *Gaston Floquet (titre provisoire)* » d'Odile Darbelley et Michel Jacquelin (acteurs et metteurs en scène) aura été un moment marquant de l'année 2011. L'initiative, que l'association a activement accompagnée pendant deux ans, en revient à la Scène Nationale d'Alençon.



Le spectacle, « floquettien » à souhait, a été donné trois fois en mai à Alençon après Frouard en Moselle en avril, le jour et le lendemain du dixième anniversaire de la mort de Gaston !.

Pour clore la semaine consacrée au spectacle, un banquet sous chapiteau était organisé au Tertre, où étaient représentés les partenaires de l'événement : la commune, en particulier le maire Jean-Marie Firmesse et son prédécesseur Jean-Michel Huart, la Scène Nationale, en particulier sa directrice Régine

Montoya, les comédiens de la troupe Arsène et des amis de Gaston Floquet.

Un avenir prometteur s'annonce pour le spectacle puisque dix représentations sont d'ores et déjà programmées à Paris en janvier et qu'à Bordeaux on s'y intéresse...

C'est ainsi que Gaston, acteur avant d'habiter la commune, fait un étonnant retour sur scène parmi nous, comme personnage de théâtre cette fois ! Voilà qui donne à notre artiste une renommée nouvelle au-delà des limites de notre région et apporte à la commune un retentissement bienvenu.



Un second vitrail pour l'église du village est en préparation après celui de la verrière nord, toujours avec l'appui des pouvoirs publics (le conseil général, la communauté de communes en particulier). Cet été, Cathy van Hollebeke, maître-verrier, s'attellera dans son atelier à la mise en œuvre de ce second vitrail destiné à la baie sud de l'église. Comme pour le premier, elle accomplit là un travail techniquement inédit et inventif pour mettre en lumière une maquette choisie par la municipalité sur propositions de l'association.



Il s'agit d'un autre collage réalisé à Saint-Rigomer en 1998, à dominante bleue cette fois, qui fera écho au rouge-vert de la baie qui lui fait face. L'église sera ouverte au public en même temps que la maison de l'artiste, permettant aux visiteurs de passer du Tertre au vitrail. Une inauguration de la nouvelle verrière sera bien sûr annoncée quand elle sera achevée et posée.

La maison de Gaston Floquet, qui contient encore un grand nombre d'oeuvres et d'innombrables objets témoins d'une activité artistique foisonnante, accueillera, comme chaque année, **les dimanches de juillet et août, entre 15 h et 18 h**, les visiteurs de l'été, guidés par des bénévoles de l'association. On pourra voir le film-portrait réalisé du vivant de l'artiste et une nouvelle installation dans la grange mettra en espace une autre facette de l'oeuvre de Floquet.

Comme chaque année, un artiste est invité à exposer pour la saison dans la petite galerie qui fut autrefois l'atelier soudure.

L'artiste invité cette année s'appelle Tilman Eichhorn. Né en Allemagne et habitant le Perche, sa parenté artistique avec Gaston Floquet vient en partie de leur commune fréquentation du monde du livre et de l'encre, mais ils partagent aussi un talent de la traduction entre le français et l'allemand qui nous fait regretter de n'avoir pu les voir se rencontrer du vivant de Gaston.

Un vernissage de cette exposition est programmé au Tertre le vendredi 1er juillet à 18 h.

L'association et l'artiste vous y accueilleront avec plaisir ainsi que **les dimanches de juillet et août entre 15 h et 18 h**. A bientôt !

Le bureau de l'association



Portrait

René LUNEL

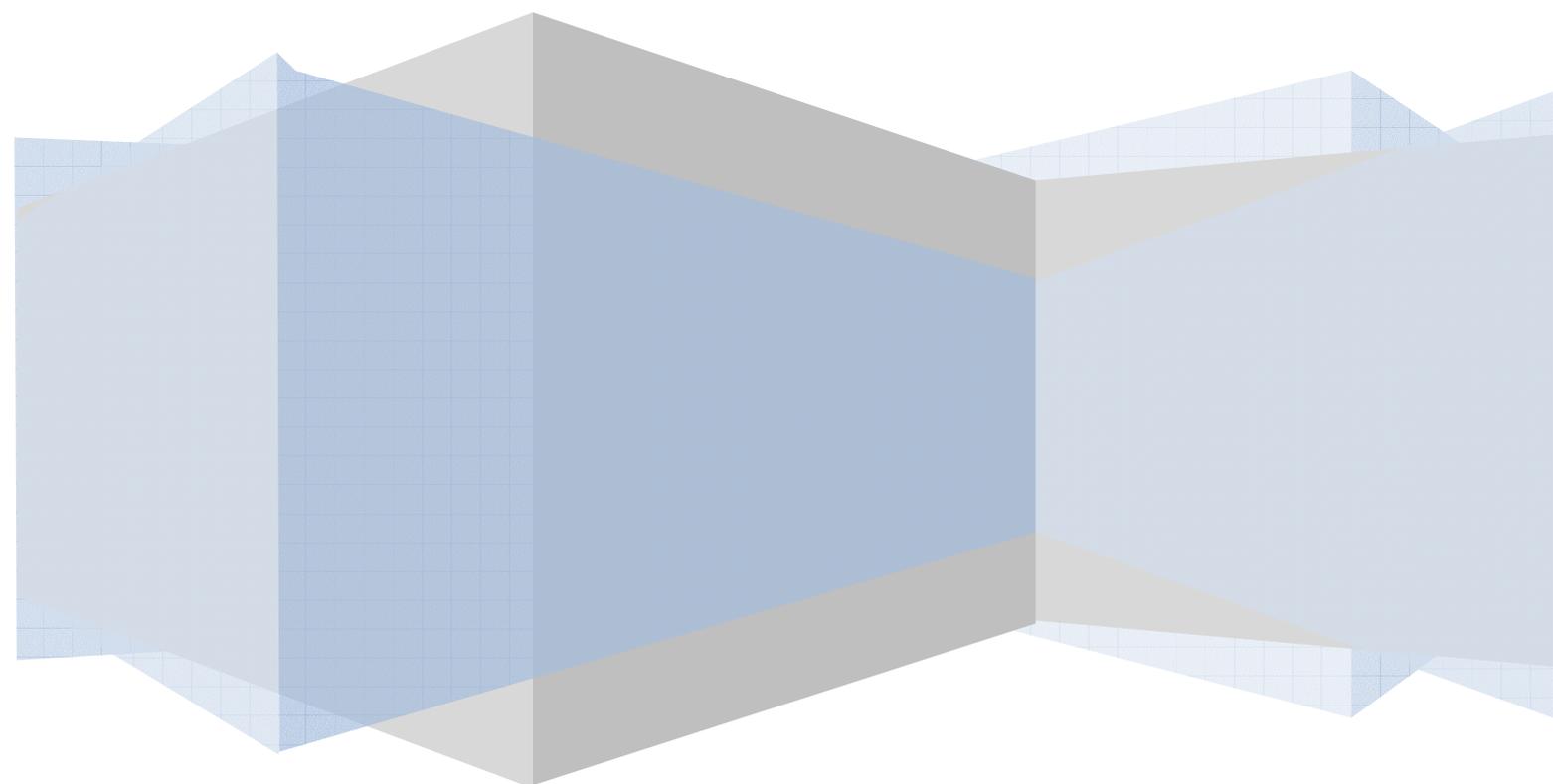
M. René LUNEL est né le 13 juillet 1923 à Saint Rigomer des Bois, à la ferme « Le Petit Buisson ».

René LUNEL n'a jamais quitté Saint Rigomer des Bois. Il était écolier à l'école du Buisson. Il appréciait énormément son institutrice Melle PORTENEUVE qu'il appelait « sa bonne amie ». Ce lien amical avec l'enseignante lui fut fort utile car René arrivait souvent en retard; il avait une mission importante avant d'arriver à l'école : il livrait le lait aux habitants du Buisson. Autre charge importante, cette fois, pour ses camarades d'école, à la mauvaise saison, il était responsable de l'allumage du poêle.

René a toujours été un taquin et un blagueur. Une petite anecdote, maintenant qu'il y a prescription, nous pouvons en parler. En effet, il nous avoue avec un sourire malicieux, que sa voisine de l'époque Mme Thorin, n'a jamais compris comment un beau matin ses lapins se sont trouvés mélangés.

René LUNEL a travaillé en forêt. A l'époque, les tronçonneuses n'existaient pas, les arbres étaient abattus, débités à la force des bras et à la sueur du front; s'ensuivait une livraison avec la charrette tirée par deux beaux perchérons.

En 1970, il reprit une ferme où il élevait quelques vaches laitières, de la volaille, etc.... Dans cette même période, avec son tracteur et sa remorque, il ramassait les ordures ménagères sur la commune. Autre activité, il fabriquait le cidre et avec son pressoir il se déplaçait chez les habitants. A ce propos, il fallait être très fort pour presser les pommes en plein centre d'Alençon sans avoir d'ennui avec la maréchaussée. .../...



René LUNEL aime le contact humain et possède un sens du service hors du commun. En 1975, il est à l'origine de l'une des premières fêtes à Saint Rigomer des Bois. Les photos qui suivent nous montrent un des nombreux méchouis qu'il a organisés autour du plan d'eau de la Charmille.



René mettait à disposition de la commune le plateau servant de scène pour les chanteurs et les spectacles, la commune de Neufchâtel était mise à contribution pour les tables et chaises, Fyé prêtait sa chambre froide. Avec peu de moyens, il réalisait des fêtes remarquables. René LUNEL était maître dans le système D et sa gentillesse lui permettait d'ouvrir de nombreuses portes.



Un homme dévoué pour sa commune.

Son premier mandat au conseil municipal remonte à 1965. En 1989, lors de l'inauguration de la Salle de la Charmille, il sera décoré de la médaille d'Honneur (argent) Départementale et Communale. En 1983, René est réélu (photo ci-dessous, au centre, en arrière plan). Il a également assumé avec beaucoup de dévouement les postes de président du comité des fêtes et de l'amicale des retraités.

83

A St-Rigomer-des-Bois, M. Jean-Marie Firmesse

Le conseil municipal de Saint-Rigomer-des-Bois, réuni vendredi soir pour élire le maire et les adjoints, s'est donné un jeune premier magistrat pour diriger les affaires communales. En effet, dès le premier tour, M. Jean-Marie Firmesse recueillait 9 voix pour le titre de maire, contre 1 à Mme Marguerite Champroux et un bulletin blanc.

M. Firmesse est âgé de 29 ans, originaires de Flers, dans l'Orne. Arrivé dans la commune de St-Rigomer-des-Bois en 1978, il exerce la profession d'agent technique à la Sécurité sociale d'Alençon. Le poste de premier adjoint était attribué à Mme Champroux par 9 voix contre 1 à M. Bernard Gérard et 1 à M. Alain Mousset.

Enfin, la place de second adjoint

était remportée par M. Gérard par 8 voix contre 1 à M. Mousset, 1 à M. Emile Lamarre et 1 bulletin blanc.

Un homme disponible et proche de la nature.

René en plein travail pour le plaisir de nos papilles.



Un retraité plein de dynamisme.

Depuis la retraite, il a réalisé des ouvrages en paille de seigle et en épine; il a participé à de nombreuses expositions locales.



Merci à René LUNEL et à Marguerite CHAMPROUX de m'avoir accordé un peu de leur temps pour la réalisation de cet article. J'ai partagé avec eux un moment agréable que j'espère rapporter le plus fidèlement possible aux Rigomérois.

Voici les réponses au petit jeu du dernier Petit Saint Rigomérois

Photo N°4 : Route de Courtilloles Photo N°5 : Route de Courtilloles
 Photo N°1 : Le Buisson Photo N°3 : Chemin de la fo rêt
 Photo N°6 : Rue Gaston Floquet Photo N°2 : Route de Mamers

Jean-Louis Bryche

Michel Roussel, exposition estivale



Michel est un placomusophile; il collectionne les capsules de champagne, les muselets, qu'il présentera dans son exposition ainsi que divers objets liés au champagne comme des seaux, des tire-bouchons, des bouteilles au caractère particulier. N'hésitez pas à lui rendre visite.



Pour l'année 2011

**EXPOSITION
SUR
LE CHAMPAGNE**

**PLACOMUSOPHILE
DIVERS ACCESSOIRES
MUSELETS**

**TOUS LES DIMANCHES
DU MOIS D'AOUT
de 14 à 18h00**

entrée gratuite

**Chez Michel et Anne-Marie
ROUSSEL**
«La Coletterie»
36 route de Mamers
72610 St Rigomer des Bois
Tel 02 33 26 49 48

A 08 kms d'Alençon
en direction de Mamers

(Ne pas jeter sur la voie publique)

Préparation du comice



C'est l'histoire du gardien du comice un rien pâlichon qui n'en revient pas que son percheron ait perdu ses couleurs et que sa belle normande ait pu sortir par la fenêtre.

Non, pas du tout. C'est Michel Tricot et ses amis qui oeuvrent plus que jamais pour être fins prêts le 20 août prochain, jour du comice.

Merci à tous les bénévoles qui travaillent depuis de nombreux mois pour que le comice agricole du canton de la Fresnaye sur Chédouet soit une réussite.





LA PREFECTURE COMMUNIQUE

Le Mans, le 4 juin 2011

Risque Feux de forêts fort dans le département : appel à la vigilance

L'incendie qui s'est déclaré hier à Saint-Mars-la-Brière a mobilisé plus de cent pompiers. Le feu est fixé mais un dispositif de veille a été mis en place afin d'éviter toute propagation ultérieure.

La préfecture appelle à la plus grande vigilance dans la mesure où le risque feux de forêts est évalué à 5 (risque extrême) sur une échelle de 1 à 5.

La préfecture invite à suivre les recommandations suivantes:

**Ne fumez pas en forêt ;
Ne jetez pas d'allumettes enflammées, de mégot : le moindre coup de vent peut transmettre le feu à des herbes sèches ou à un tapis d'aiguilles résineuses, à la broussaille puis à la forêt tout entière.
Automobilistes, utilisez votre cendrier, ne jetez jamais de cigarettes ou allumettes par la portière.**

Si le feu se déclare :

**Si par malheur le feu se déclare, alertez ou faites alerter immédiatement les sapeurs-pompiers (18 ou 112).
Donnez le maximum de précision au téléphone (commune, nom du lieu dit, de l'habitation voisine...)
Alertez les habitants aux alentours.**

Guidez les secours en les attendant à proximité d'une route ou d'un chemin, mais ne restez pas en curieux sur les lieux de l'intervention, cela est dangereux et peut gêner leur action. S'il y a évacuation, suivez les indications qui vous sont données

Si vous faites un barbecue :

Vérifier qu'il soit bien stable, ne jamais l'allumer ni le raviver avec de l'alcool à brûler ou autre liquide combustible.

Assurez-vous de disposer des moyens d'extinction adéquats. Un tuyau d'arrosage à proximité vous permettra de réagir rapidement si le vent fait jaillir des étincelles.

Eviter de le placer trop près de matériaux combustibles (buisson, herbes sèches, résineux, cabane de jardin, sous un parasol...) et veiller à en tenir les enfants éloignés. Le plus simple est de laisser une zone dégagée de 1,50 m autour du barbecue. Le plus sûr après la cuisson est de l'éteindre en couvrant les braises de sable.



Préfecture de la Sarthe
Place Aristide Briand – 72041 Le Mans cedex 9
☎ 02.43.39.72.72 – www.sarthe.gouv.fr



**Association
ENVIRONNEMENT
NORD - SARTHE**
4 rue des Roquettes 72610 Champfleur
02 33 31 73 83

Protection des eaux : de bonnes nouvelles.

Nous avons enregistré avec satisfaction la mise en place de bandes enherbées le long des ruisseaux et fossés principaux ; et de fait, même s'ils ne sont pas toujours satisfaisants, les relevés de nitrates que nous avons faits depuis 2 ans ont paru devoir confirmer l'utilité de ce dispositif...

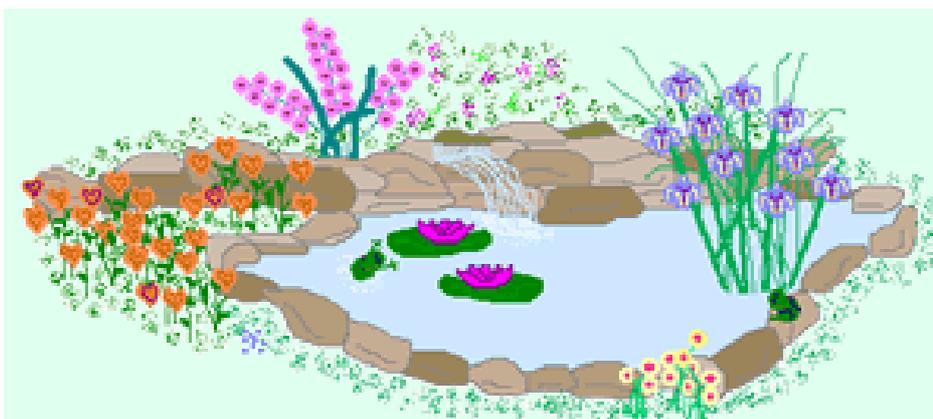
Or, depuis octobre dernier, et comme nous l'avions demandé il y a déjà quelques temps, un nouvel arrêté a été pris par le Préfet de la Sarthe. Cet arrêté complète des dispositions déjà existantes et les étend à tous les milieux aquatiques, y compris les fossés et caniveaux, même quand ils sont à sec. Pour le simple citoyen qui veut entretenir son jardin ou la bordure de sa propriété, cela signifie qu'il est à présent interdit d'utiliser des pesticides et autres désherbants sur les talus donnant directement sur le fond d'un fossé.



Il va sans dire qu'un tel dispositif ne peut que nous réjouir : même s'ils peuvent sembler utiles dans certains cas, les pesticides sont des poisons que l'on soupçonne pour certains d'être cancérigènes ou mutagènes : c'est là un risque grave et durable pour la biodiversité en général mais aussi pour la santé humaine.

En conséquence, pour venir à bout des nuisibles dans nos jardins, sachons utiliser d'abord les moyens mécaniques ou biologiques existants : paillage, binette et autres pièges à insectes nous éviteront ainsi de nous empoisonner.

Pour en savoir plus, voir le **site internet de l'association** : <http://perso.wanadoo.fr/ens>



Nous sommes heureux d'offrir cette page gratuite de publicité à nos artisans et commerçants de Saint Rigomer.



Plantouffe
Horticulture Générale

Catherine et Jean-Claude LARROUY
Tél. 0233.26.24.49

« La Perruche », SAINT-RIGOMER-DES-BOIS - 72610 SAINT PATERNE

Au Rallye Perseigne
Restaurant *Tous Banquets* Bar



Vente à emporter
Le Buisson
Saint Rigomer des Bois 72610

www.aurallyeperseignelebuisson.fr
Tel. : 02 33 26 30 13 - E-mail : jo-jo.lefranc@wanadoo.fr



EURL
A Votre Service

AMENAGEMENT

INTERIEUR
ET
EXTERIEUR

DEBELHOIR Gilles
Rue aux chèvres
72610 Saint Rigomer des bois

Tél. 06 72 38 97 38

TRANSPORT GUY BEHIER



"Le Buisson" 72610 ST RIGOMER DES BOIS
Tél. 33.82.01.01 Fax. 33.26.01.51

Patrick Janvrin
6 Chemin de la Huberderie
Saint Rigomer des Bois

Tout le petit bricolage:
Petite plomberie, électricité. Carrelage, faïence.
Revêtements de sols: parquet, moquette.
Aménagements: tapisserie, montage meubles en kit, étagères, frissette, terrasses en bois.
Entretien de jardins, tonte de pelouses.

06 10 54 38 16
09 66 87 72 64 p.janvrin@orange.fr

G.P. Saxe
location

MARIAGES, RÉCEPTIONS, EXPOSITIONS,
Tous EVÈNEMENTS.

CHAPITEAUX, GARDENS, PODIUMS,
Tables, CHAISES, ECLAIRAGES,
TOILETTES, CHAUFFAGES...

www.gp-saxelocation.fr
72610 ST RIGOMER des BOIS - ☎ 06 30 60 43 34

MR NUGUES LAURENT

NETTOYAGE A DOMICILE
(SOL, POUSSIERES , CARREAUX...)

Tél : 02.33.27.19.23
06.09.03.51.02

Vous êtes artisan ou commerçant à Saint Rigomer. Envoyez votre carte à la mairie. Elle paraîtra dans le prochain Petit Saint Rigomérois de décembre. Merci.

Le conseil municipal vous souhaite



Bora Bora: piscine du Pearl Beach Hôtel

de bonnes vacances

St-RIGOMER DES BOIS⁽⁷²⁾

19-20-21 Août

Vendredi 19 août

20h **Loto** sous chapiteau

Nombreux lots à gagner : 2500€ de lots

Samedi 20 août

COMICE AGRICOLE

8h30 : Tripes

10h30 : Messe de la St-Hubert

12h : Restauration sur place

14h : Animations : Débardage, fabrication de cidre,

Travail du bois, Fenaison à l'ancienne,

Groupes folkloriques : Country etc.....

17h à 24h : **MARCHE NOCTURNE**

20h : Repas dansant, élection de miss Canton

23h30 : **Feu d'artifice**

Dimanche 21 août

Vide grenier

3€ les 4 mètres

Meeting TUNING

Nombreux concours

5€ par voiture

12h Restauration sur place

Repas champêtre 8€

Cochon grillé

Buvette casse croûte

14h Animations

Cracheurs de feu, Échassiers, Fakir

Bateaux modélisme

17h Récompenses Tuning

Renseignements: 06.30.60.43.34 ; 06.89.65.29.24 ; 06.70.57.32.99